

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 13 décembre 2016.

RÉSOLUTION

2016-016

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**PROTOCOLE D'INTERVENTION – SAUVETAGE D'URGENCE À L'EXTÉRIEUR
DU RÉSEAU ROUTIER DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU
ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale de la sécurité civile et incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère de la Sécurité publique a initié une démarche visant à doter le territoire de la municipalité régionale de comté de Rocher-Percé (MRC du Rocher-Percé) d'un protocole d'intervention relatif au sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI), soit à l'extérieur du réseau routier sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC du Rocher-Percé a été consulté et a collaboré dans le cadre de l'élaboration de ce protocole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas émis de commentaires sur la version préliminaire, transmise le 8 septembre 2016, mentionnant à la MRC du Rocher-Percé que le protocole lui convenait;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la version finale du *Protocole d'intervention – Sauvetage à l'extérieur du réseau routier dans la MRC du Rocher-Percé* datée du 2 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve le *Protocole d'intervention – Sauvetage à l'extérieur du réseau routier dans la MRC du Rocher-Percé*.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire